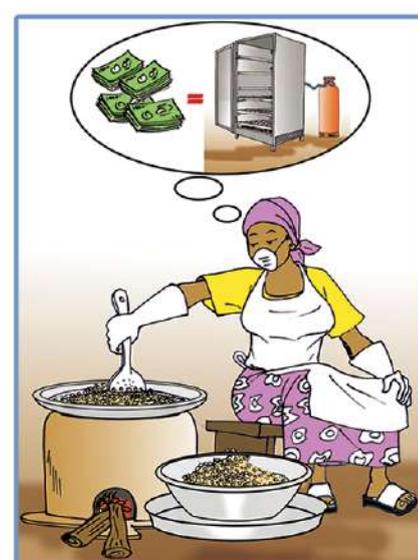


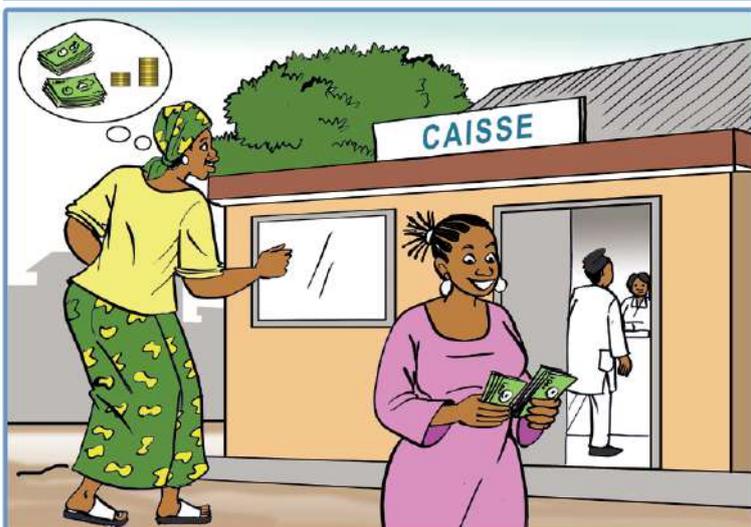
2

ÉDUCATION FINANCIÈRE DES ACTEURS ÉCONOMIQUES

C'est quoi un crédit et où peut-on le contracter ?



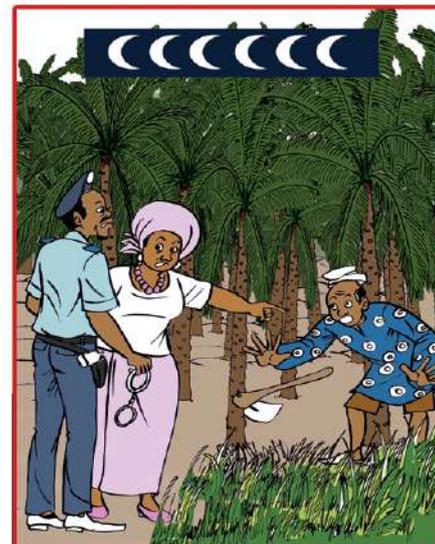
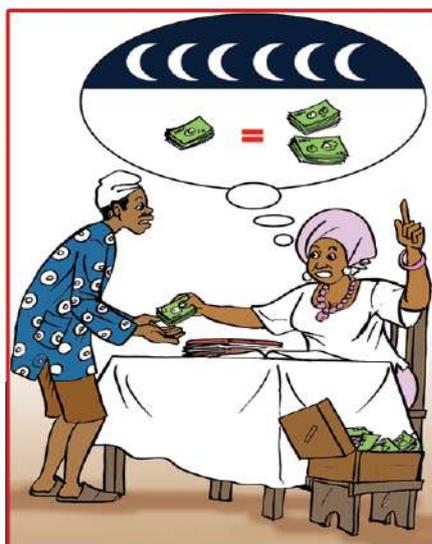
Un crédit est une somme d'argent consentie, contre une rémunération (intérêt) par une personne physique ou morale et remboursable à court, moyen ou long terme. Il sert à répondre à une urgence; à acheter des équipements pour développer son activité



On peut contracter le crédit auprès des structures financières formelles comme les systèmes financiers décentralisés (SFD), les banques, les coopératives etc

Attention:

Les usuriers, les tontiniers et autres agents prêteurs non conventionnels ne sont pas recommandés. Ils pratiquent des conditions très contraignantes et appliquent des taux d'intérêt démesurés.



C'est quoi le crédit et où peut-on le contracter ?

LE CREDIT :

Un crédit est une somme d'argent consentie, contre une rémunération (intérêt) par une personne physique ou morale et remboursable à court, moyen ou long terme. Il sert à répondre à une urgence; à acheter des équipements pour développer son activité.

POURQUOI CONTRACTER UN CREDIT ?

Le crédit vous permet d'obtenir l'argent plus rapidement que si vous comptez sur votre propre capacité à épargner petit à petit.

Le crédit peut vous aider à démarrer ou à étendre votre activité de production par l'achat de machines agricoles; à acquérir de nouvelles terres ou engager des ouvriers pour augmenter votre rendement agricole;

Pour les transformatrices, le crédit bien négocié peut vous aider à acquérir de nouveaux équipements de transformaison et quitter la méthode artisanale pour accroître vos productions et satisfaire votre clientèle;

Pour les commerçantes et revendeuses, un crédit peut vous aider à répondre efficacement à la demande sur le marché.

OÙ CONTRACTER UN CREDIT ?

Il est recommandé de recourir aux institutions formelles comme les SFD, les mutuelles, les coopératives et les banques pour contracter de crédit.

OÙ NE PAS CONTRACTER UN CREDIT ?

Les usuriers, les tontiniers et autres agents prêteurs non conventionnels ne sont pas conseillés. Ils pratiquent des conditions très contraignantes et appliquent des taux d'intérêt démesurés.

BON À SAVOIR:

- Le producteur ou la commerçante doit être ambitieux. Il devra être en permanence en réflexion dans le cadre de l'extension de son activité ou de la création de nouveaux produits pour apporter des solutions à d'autres problèmes de la population. Pour y parvenir, il peut ou se faire élaborer un plan d'affaire et se doter des moyens pour les réaliser à travers l'épargne et le crédit .
- Pour utiliser avec sérénité et confiance le crédit qu'on contracte pour développer notre activité, les structures de finance formelles sont les seuls recours.

NB: Un prêt est associé à des obligations pour l'emprunteur, y compris le remboursement avec intérêt et, dans certains cas, l'adhésion à un groupe.